



MUNICIPALITÉ DE BEX

AU CONSEIL COMMUNAL

de et à

1880 B E X

Bex, le 27 mars 2013

PREAVIS No 2013/02

Concernant le réaménagement de la route de l'Arche et du chemin de Montaillet.

Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Depuis quelques années, un important développement des constructions dans le secteur « Route de l'Arche - Chemin de Montaillet » voit le jour.

Cette évolution a conduit la Commune à se préoccuper de la sécurité des piétons. En juin 2012, il a donc été décidé d'étudier plusieurs solutions piétonnes pour l'entier de la route de l'Arche et de mener également une réflexion sur les chemins de la Pensée et de Montaillet. En effet, au vu du nombre de constructions et de projets en cours dans le secteur, il est indispensable d'adapter ces voiries en tenant compte également de la contrainte imposée par les TPC au sujet des 2 accès routiers débouchant sur l'Avenue de la Gare.

Projets routes et voirie

Afin de mieux situer l'ensemble des travaux, ceux-ci ont été scindés en plusieurs secteurs, à savoir :

- la route de l'Arche « amont » (du carrefour FMA au croisement avec le chemin de la Pensée) ;
- la route de l'Arche « aval » (du croisement Pensée - Arche jusqu'à l'extrémité de la parcelle communale n° 31) ;
- le chemin de Montaillet (entre la route Cantonale et la route de l'Arche) ;
- les passages à niveau sur les voies TPC (chemins de la Pensée et de Montaillet).

Route de l'Arche « amont »

La route de l'Arche est très fréquentée par les piétons aux heures de pointe, surtout les enfants qui vont à l'école ou qui en reviennent. Le constat est flagrant sur le coup de midi ; il est impossible pour un véhicule qui descend la route de circuler normalement à droite et ceci à cause des nombreux écoliers, le seul moyen étant de se serrer sur la gauche, avec un grand risque de provoquer un accident avec une voiture qui pourrait déboucher du chemin de la Pensée. Par ailleurs, les enfants n'étant pas forcément conscients du danger, les automobilistes ne sont jamais à l'abri de l'écart d'un piéton, avec les conséquences dramatiques que l'on peut imaginer.

Une seule ligne jaune de marquage délimite la zone piétonne sur ce secteur, sans obstacle physique. Le projet prévoit de créer un trottoir avec bordure franchissable de 120 mètres de longueur environ, avec une largeur de 2.5 mètres, réduit à 2.2 mètres le long de la parcelle 46, à cause d'un rétrécissement de chaussée à cet endroit. Ce trottoir serait construit à gauche en descendant, afin de garder une continuité avec le tronçon « aval ». La largeur de chaussée variant de 3.8 mètres à 5.15 mètres environ selon les endroits, la vitesse des véhicules devrait être sensiblement réduite lors de croisements entre 2 véhicules.

Sur la base d'un devis estimatif, l'ensemble des travaux de génie civil (y compris la récupération des eaux claires) représente un montant de Fr. 150'000.-- (HT).

Route de l'Arche « aval »

Comme à l'amont, de nombreux piétons empruntent régulièrement ce tronçon, sans aucune protection vis-à-vis des automobilistes. Compte tenu des nombreuses constructions en cours ou projetées, le nombre de véhicules va augmenter au fil des années et les piétons seront de moins en moins sécurisés.

Le projet prévoit tout d'abord la suppression de l'ilot, au raccord Arche - Montaillet, avec conservation de l'arbre existant, et le maintien d'un carrefour à priorité de droite. L'aménagement autour de l'arbre consistera en un trottoir en revêtement bitumineux, avec accès piétons sur le chemin de Montaillet, ainsi que d'une zone verte encore à définir.

Ensuite, jusqu'à l'extrémité Nord de la parcelle n° 33 (PPE Les Hérons Cendrés), il est prévu de construire un trottoir d'une largeur de 2 mètres, séparé de la route par une bande herbeuse. Le but est de sécuriser les quelques 220 mètres de route, tout en respectant les accès aux constructions en cours de travaux.

Pour la zone située sur la parcelle n° 505 et étant donné qu'il n'y a pas de projet concret à l'heure actuelle, nous allons conserver, sur demande des propriétaires, l'arbre existant et construire un trottoir en revêtement bitumineux (1 seule couche) qui sera, le jour venu, adapté en fonction d'une éventuelle construction.

Un arrangement de principe a également été discuté avec les propriétaires longeant la route de l'Arche afin de pouvoir empiéter de 1.5 mètre sur leurs parcelles en vue de la création du futur trottoir.

Pour terminer, sur l'extrémité Nord, un marquage pour les piétons est prévu le long des parkings des parcelles n° 32 (SI Les Barmottes) et n° 31 (commune de Bex).

Sur la base d'un devis estimatif, l'ensemble des travaux de génie civil (y compris la récupération des eaux claires) représente un montant de Fr. 175'000.-- (HT).

Chemin de Montaillet

Le domaine public (DP) communal 1014 qui relie la route de l'Arche à la route Cantonale est en grande partie herbeux.

Un projet de construction de 5 immeubles prévu côté Avenue de la Gare (parcelle n° 38) et de 2 autres immeubles actuellement en construction sur la parcelle n° 6368, amène la Commune à devoir remplacer ce tronçon par une route d'accès en revêtement bitumineux.

La longueur concernée est de 105 mètres environ et la route sera construite avec une rigole de récupération des eaux de surface au milieu. Le transit « Arche - Route Cantonale » ne sera pas possible pour les usagers, mais uniquement pour le service de voirie ou les urgences. Une ou deux bornes automatiques sont prévues en limite des parcelles 38 et 509 afin d'empêcher le passage. Les habitants des 5 immeubles devront, pour se rendre au centre de Bex, passer par la route Cantonale. Seuls les habitants de la parcelle n° 6368 auront la possibilité de remonter vers la route de l'Arche.

Sur la base d'un devis estimatif, l'ensemble des travaux de génie civil (y compris la récupération des eaux claires) représente un montant de Fr. 125'000.-- (HT).

Passages à niveau sur voies TPC

L'entrée en vigueur des nouvelles directives de l'Ordonnance sur les chemins de fers (EBV) impose de prendre des mesures d'ici à 2014 afin de sécuriser les passages à niveau. Après discussion avec les TPC, il s'avère que la mise en place de barrières ou de feux n'est pas compatible avec la situation. De ce fait, la Commune a opté pour la fermeture définitive.

Le projet prévoit donc la fermeture côté Avenue de la Gare au moyen d'une bordure et la prolongation des banquettes herbeuses côté intérieur. L'accès au chemin de Montaillet sera conservé pour les piétons, au droit du passage existant.

Cette importante modification implique plusieurs changements au niveau des circulations. En effet, afin d'éviter que les automobilistes qui entrent au chemin de la Pensée par la route de l'Arche ne se retrouvent dans un cul-de-sac, il est prévu que les véhicules légers aient la possibilité de rejoindre le chemin de Montaillet en empruntant le trottoir le long de l'Avenue de la Gare. Ceci impliquera l'interdiction du stationnement, actuellement toléré à bien plaisir, le long du mur des parcelles n° 43, 44 et 45, ainsi qu'une modification des parcsages le long du chemin de la Pensée pour permettre les manœuvres des véhicules qui désirent faire le tour. Les chemins de la Pensée et de Montaillet resteront eux à double sens.

Sur la base d'un devis estimatif, l'ensemble des travaux de génie civil représente un montant de Fr. 30'000.-- (HT).

Eaux claires

Aucune grille de récupération des eaux pluviales n'existe actuellement sur le tronçon amont de la route de l'Arche. Lors de fortes pluies, un « ruisseau » se forme à gauche en descendant et l'eau va se déverser sur la parcelle n° 6368. Cette situation n'est plus acceptable avec les nouvelles constructions. Le projet prévoit la pose de 2 grilles de route au carrefour « Montaillet - Arche » et ensuite l'infiltration d'eau dans un puits perdu proche de la zone verte à créer à côté de l'arbre.

Pour le tronçon aval, seules 2 grilles existent au droit de la PPE Les Hérons Cendrés. Ailleurs, l'eau s'infiltrer naturellement de part et d'autre de la route en forme de toit. La création du trottoir côté Ouest réduit la zone herbeuse et, de ce fait, il a été prévu de créer 2 à 3 grilles d'écoulement avec sacs dépotoirs et d'infiltrer l'eau dans un puits perdu ponctuel.

Pour le nouveau tronçon de route à Montaillet, l'eau de surface sera acheminée par une rigole en béton située au centre de la route et récupérée dans une grille au point bas (au raccord avec la route existante à l'Ouest). Un tuyau amènera ensuite l'eau au regard communal d'eaux claires.

L'ensemble des travaux de génie civil sont inclus dans les chapitres correspondants cités ci-dessus.

Appareillage eau potable

La continuité du réseau est prévue par la pose d'une conduite en fonte ductile auto-étanche de 125 mm de diamètre dans le nouveau tronçon de route à créer au chemin de Montaillet. Pour assurer une bonne circulation de l'eau, un bouclage sera réalisé entre la branche qui arrive de la route Cantonale et celle qui se trouve à Montaillet, devant le nouvel immeuble triangulaire. La longueur du tronçon est de 120 mètres environ.

Sur la base d'un devis estimatif, l'ensemble des travaux de génie civil représente un montant de Fr. 30'000.-- (HT).

Eclairage public

La création du trottoir sur la route de l'Arche « amont » nécessite de devoir déplacer les candélabres existants côté Ouest par mesure de sécurité vis-à-vis des véhicules descendants. De plus, les ampoules existantes étant toutes au mercure, nous allons profiter de les changer entièrement pour respecter les nouvelles normes en vigueur.

Nous avons également prévu de déplacer les candélabres existants sur le secteur aval de la route de l'Arche et de les positionner à l'arrière du futur trottoir, assurant ainsi une continuité avec l'amont.

Pour la nouvelle route à créer à Montaillet, il n'y a pas d'éclairage existant à l'heure actuelle et nous envisageons également la pose de quelques candélabres.

Sur la base d'un devis estimatif, l'ensemble des travaux (y compris le génie civil) représente un montant de Fr. 170'000.- (HT).

Marquage/Signalisation

Un nouveau passage piétons est prévu avant le carrefour « Arche - Barmottes » ainsi que le marquage des 3 priorités de droite « Arche - Barmottes », « Arche - Montaillet » et « Arche - Pensée ».

Au Nord de la route de l'Arche, un marquage au sol est aussi prévu pour les piétons, mais dont le type est encore à définir. Celui-ci sera tracé en prolongation du nouveau trottoir afin de sécuriser les personnes jusqu'à l'extrémité de la parcelle communale n° 31.

Comme expliqué dans le chapitre « Chemin de Montaillet », une ou deux bornes automatiques seront placées pour empêcher le transit entre la route Cantonale et la route de l'Arche. La modification des sens de circulation « Chemin de la Pensée - Avenue de la Gare - Chemin de Montaillet » impliquera aussi la pose de plusieurs panneaux de signalisation et d'interdiction.

Sur la base d'un devis estimatif, l'ensemble des travaux représente un montant de Fr. 30'000.-- (HT).

Géomètre

Des travaux de géomètre seront nécessaires, notamment pour l'implantation de la limite de parcelle sur la zone trottoir « aval » à la route de l'Arche (empiètement de 1.5 mètre prévu sur des propriétés privées) ainsi que pour la nouvelle route à créer au chemin de Montaillet.

Sur la base d'un devis estimatif, l'ensemble des travaux de génie civil représente un montant de Fr. 25'000.-- (HT).

Ingenieur civil

Les prestations de l'ingénieur civil ne sont pas encore définies pour l'instant.

Sur la base d'autres mandats, le montant est estimé à environ 10% des travaux, ce qui représente Fr. 80'000.-- (HT).

Procédure

En juin 2012 et sur demande de la Municipalité, une étude de réaménagement a été faite. Le plan provisoire a été envoyé le 29 août 2012 au Département des infrastructures (Voyer région Est à Rennaz et Gestion du réseau à Lausanne) et ceci avant enquête préalable dans leurs Services.

Suite à la réponse du Département des infrastructures le 10 septembre 2012, nous avons modifié notre plan en tenant compte de ses remarques.

En cas d'acceptation du présent préavis, le plan général pourra être envoyé au Service des routes pour enquête préalable. Le projet fera ensuite l'objet d'une enquête publique Lrou.

Exécution des travaux

L'exécution des travaux dépendra des résultats de l'enquête publique. Si le préavis est favorable, ceux-ci pourraient débiter cet automne par étapes et se prolonger sur 2014.

Résumé des incidences financières

Sur la base des montants décrits ci-dessus, les incidences financières se résument comme suit :

Travaux de génie civil « Arche amont »	Fr.	150'000.--
Travaux de génie civil « Arche aval »	Fr.	175'000.--
Travaux de génie civil « Chemin Montaillet »	Fr.	125'000.--
Travaux de génie civil « TPC »	Fr.	30'000.--
Travaux d'appareillage « Montaillet »	Fr.	30'000.--
Eclairage public	Fr.	170'000.--
Marquage-signalisation	Fr.	30'000.--
Géomètre	Fr.	25'000.--
Ingénieur civil	Fr.	80'000.--
Divers et imprévu env. 10%	Fr.	<u>81'000.--</u>
Total HT	Fr.	896'000.--
TVA 8%	Fr.	<u>71'680.--</u>
Total TTC	Fr.	<u>967'680.--</u>
 Arrondi à TTC	 Fr.	 <u>970'000.--</u>

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de voter les conclusions suivantes :

- vu le préavis municipal No. 2013/02 ;
- entendu le rapport des Commissions chargées d'étudier cette requête ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

le Conseil communal de Bex décide :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réaménagement de la route de l'Arche et du chemin de Montaillet ;
2. d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de Fr. 970'000.-- ;

3. de porter à l'actif du bilan le montant ci-dessus sous la rubrique « ouvrage de génie civil et d'assainissement », compte No. 9141.001 et à l'amortir sur une durée de 30 ans à raison de Fr. 32'400.-- par an ;
4. de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2011-2016 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 21 septembre 2011.

Dans l'intervalle, nous vous présentons, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité
Le vice-président : Le secrétaire :



P.-Y. Rapaz A. Michel

Annexes :

Plans

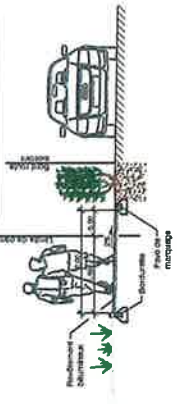
Municipaux responsables :

MM. Pierre-Yves Rapaz et Olivier Pichard

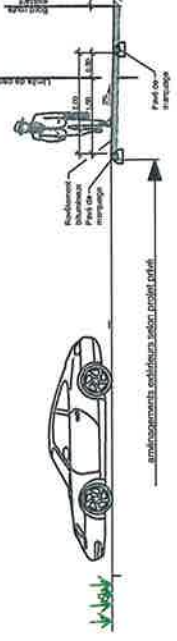


SITUATION 1:500

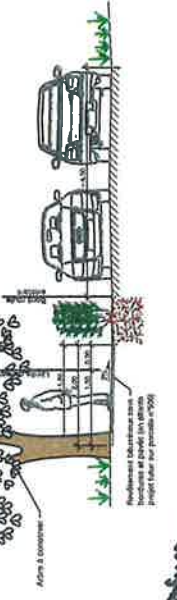
PROFIL *1* 1:50



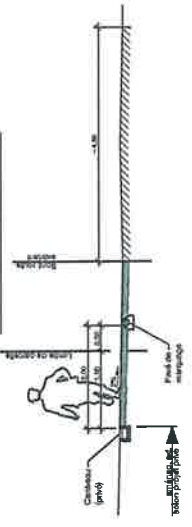
PROFIL *2* 1:50



PROFIL *3* 1:50



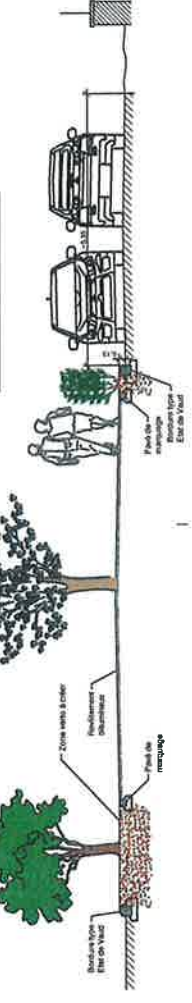
PROFIL *4* 1:50

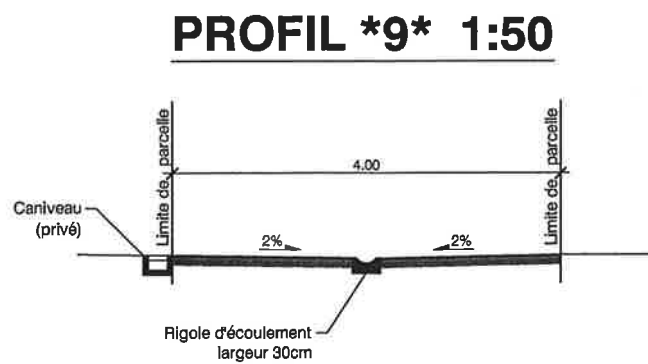
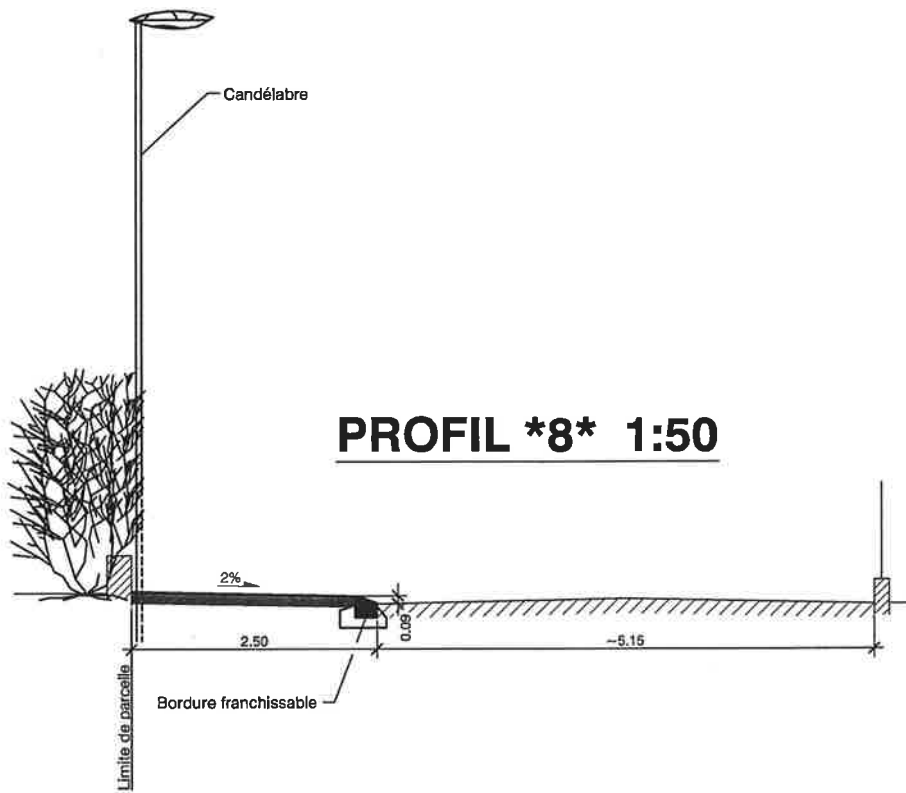
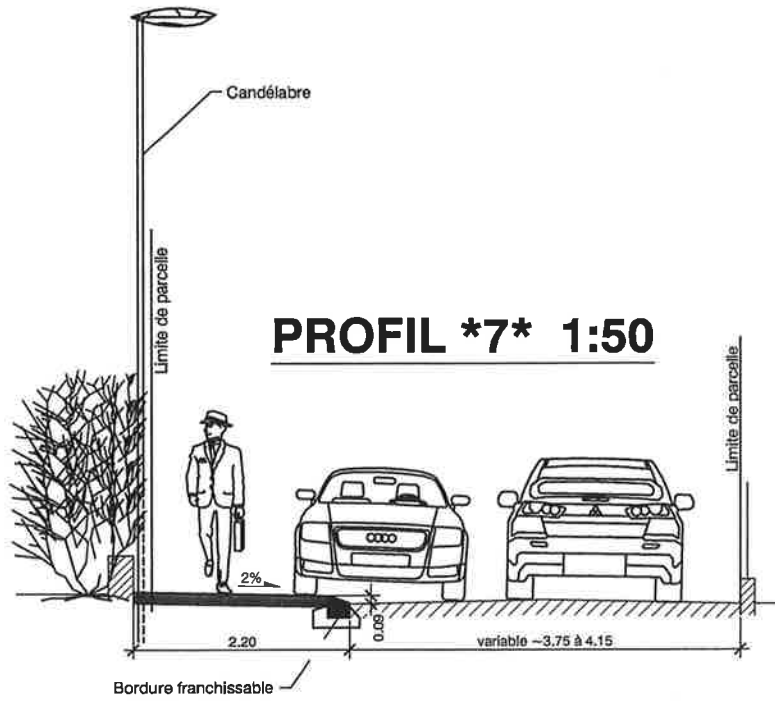


PROFIL *5* 1:50

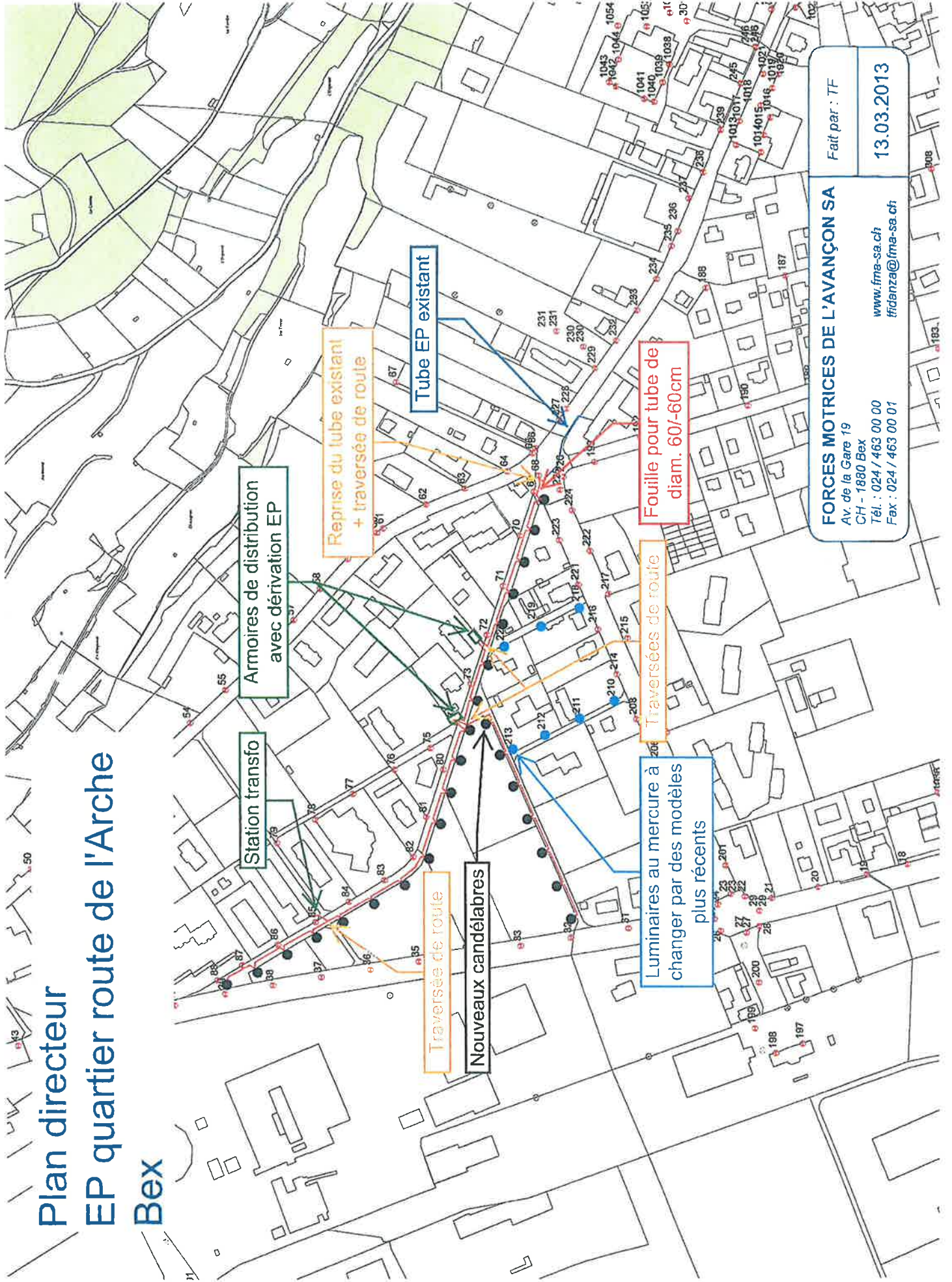


PROFIL *6* 1:50





Plan directeur EP quartier route de l'Arche Bex



FORCES MOTRICES DE L'AVANÇON SA
Av. de la Gare 19
CH - 1880 Bex
Tél. : 024 / 463 00 00
Fax : 024 / 463 00 01

Fait par : TF
13.03.2013

www.fma-sa.ch
ffidanze@fma-sa.ch